

1486

N°-----MFDSSN/DF

REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTERE DE LA FEMME
DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIALE**

DIRECTION DE LA FAMILLE

**TERMES DE REFERENCE DU SEMINAIRE
RELATIF A LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS
LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE
DEVELOPPEMENT
(OMD)**

Août 2005

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Lors du Sommet du Millénaire tenu du 6 au 8 septembre 2000 à New York, les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays membre de l'Organisation des Nations unies ont adopté les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) afin d'améliorer sensiblement les conditions de vie humaines d'ici 2015. Ainsi, les représentants de 191 pays constitués en majorité de Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris un engagement mondial pour atteindre d'ici à 2015 les Objectifs du Millénaire pour le Développement qui sont au nombre de huit, à savoir :

- réduire l'extrême pauvreté et la faim ;
- assurer l'éducation primaire pour tous ;
- promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ;
- réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
- améliorer la santé maternelle ;
- lutter contre le VIH/SIDA et certaines maladies endémiques (paludisme,...) ;
- assurer un développement durable ;
- promouvoir un cadre de partenariat mondial pour le développement.

Le Projet du Millénaire (PM), mis en place en 2002 par le Secrétaire général des Nations unies pour opérationnaliser ces objectifs, a entrepris des études de cas nationales détaillées qui identifient des interventions spécifiques en matière de politique et d'investissement en vue de la réalisation des OMD dans un certain nombre de pays aux ressources limitées.

Sept pays pilotes dont le Sénégal ont été choisis dans le monde (dont 4 en Afrique et le Sénégal est le seul pays francophone). Avec le choix de notre pays pour participer au Millénaire Project, le Comité a défini plusieurs espaces de collaboration avec l'équipe chargée de gérer ce programme au niveau mondial dont la réalisation d'études sectorielles approfondies en vue de l'élaboration de plan d'action à long terme pour chacun des 8 objectifs.

La stratégie nationale qui va découler des travaux des six groupes thématiques qui ont été mis en place doit donc être bâtie autour de la création de richesses qui est à la fois le moteur de la croissance et le moyen le plus sûr de lutter contre la pauvreté si l'on met l'accent sur les infrastructures de base.

L'objectif n°3 intitulé « **Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** » vise à éliminer, au-delà des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire et à tous les niveaux de l'enseignement d'ici à 2015, toutes sortes de discriminations empêchant les femmes de jouer un rôle véritable dans toutes les sphères : économique, sociale, politique et culturelle.

Au Sénégal, la question de l'égalité et de l'équité en matière de genre, notamment à travers la promotion socio-économique des femmes pour réduire les disparités liées au genre, a toujours été une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Les efforts déployés par l'Etat dans ce domaine ont été accompagnés par les partenaires au développement et les organisations de la société civile.

Ainsi au titre des actions en faveur de la prise en compte du genre dans notre pays, on peut citer la nouvelle constitution du Sénégal adoptée en janvier 2001 qui réaffirme les options de réduction des inégalités en matière de droit entre Hommes et Femmes.

Ainsi dans son titre II, l'article 7 de la constitution dispose en son alinéa 4 que les hommes et les femmes sont égaux en droit ; l'article 8 garantit à **tous les citoyens**, les libertés individuelles, les droits économiques et sociaux ainsi que les droits collectifs.

Des progrès réels ont été notés lors de la validation du Rapport National de l'évaluation de Beijing + 10 en novembre 2004, et durant l'atelier de validation de la Stratégie Nationale pour l'égalité et l'équité de genre tenu les 14 et 15 avril 2005 réaffirmant plus que jamais la promotion économique des femmes.

Dans le cadre des travaux sur l'état d'avancement du DSRP, un groupe de travail sur le genre a été mis sur pied et appuyé l'UNIFEM. Egalement le groupe d'initiative des femmes pour le DSRP a réalisé des travaux importants dans les régions : tous les Plans d'Opérations Régionaux (POR) ont ainsi été revisités avec l'approche genre. En termes de politique macroéconomique, la budgétisation suivant le genre fait partie des nouveaux instruments de gestion des politiques d'équité. Des cadres des structures en charge des Comptes nationaux, de la Planification et du Budget ont été formés à cet outil de budgétisation liée au genre.

Il faut signaler également la base de données des villages élaborée en 2000 par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS/MEF) et qui indique le niveau de stock d'infrastructures dans chaque village et l'accessibilité aux services sociaux de base.

De même, les différents projets et programmes de lutte contre la pauvreté (AFDS, PLCP, PNIR notamment) ont réalisé plusieurs études (dont monographies de communautés rurales ciblées) mettant notamment en exergue les besoins en infrastructures sociales et en particulier celles destinées aux femmes.

Notons aussi que le Ministère de l'Economie et des Finances a réalisé une étude relative au programme d'urgence d'infrastructures sociales de base (juin 2003).

Enfin il faut dire que le contexte actuel est fortement marqué par un objectif majeur : la lutte contre la pauvreté qui est aujourd'hui la priorité et se trouve également au premier rang des objectifs des institutions onusiennes (ayant élaboré les OMD) et de Bretton Woods.

Par ailleurs les inégalités liées au genre étant très fortement corrélées à celles de la pauvreté, l'effet d'une intervention sur la réduction de la pauvreté et la vulnérabilité des femmes, principales victimes devrait refléter les rapports de genre et leur indispensable prise en compte.

L'articulation entre le concept de genre et la lutte contre la pauvreté qui sous-tend les OMD doit être particulièrement visible à travers l'approche en termes de potentialités, étant donné que le phénomène de pauvreté se définit non seulement en fonction d'un seuil de revenu, mais aussi, elle est la conséquence de l'inégalité des potentialités.

Afin de pouvoir saisir les évolutions des rapports de genre, les analyses à ce sujet doivent se faire pour assurer une véritable intégration de l'aspect genre dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies sur lesquelles sept GTS ont déjà travaillé et élaboré des documents finalisés ou en voie de l'être. Or ces derniers doivent intégrer la variable Genre.

Vu le caractère transversal du genre et l'expérience réussie du groupe sectoriel « création de richesses » qui s'était attaché les services d'une experte consultante en genre pour appuyer les études thématiques portant sur l'OMD n°1, il est prévu d'élargir cette approche aux autres documents élaborés par les autres GTS (santé, éducation, nutrition, environnement, eau et assainissement, infrastructures et création de richesse) par la création d'un GTS genre.

C'est dans ce cadre que ce présent séminaire trouve sa justification qui vise à intégrer le genre dans tous les OMD.

II- Objectif de la mission.

2.1 Objectif général

Elaborer un rapport prenant en compte la dimension genre dans l'ensemble des documents OMD disponibles.

2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'étude vise à :

- analyser les disparités en matière de genre au niveau de chaque OMD ;
- mettre l'accent notamment sur les aspects sociologiques, législatifs, économiques et réglementaires ;
- proposer des stratégies d'autonomisation des femmes.

III. RESULTATS ATTENDUS

3.1. Le rapport sur l'OMD n°3 relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes est élaboré

3.2. Les disparités du genre ont été analysées dans les sept (7) rapports OMD disponibles et un rapport y relatif est élaboré

3.3. Des stratégies d'autonomisation des femmes ont été proposées

3.4. Un rapport provisoire prenant en compte la dimension genre dans l'ensemble des OMD a été élaboré

IV. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Le séminaire va travailler en séances plénière et en groupes de travail.

Dans ce cadre, trois facilitateurs seront choisis pour animer le séminaire, assister les différentes commissions eu égard aux résultats attendus et finaliser les différents rapports attendus de l'atelier.

V. PARTICIPANTS

Le séminaire va enregistrer environ une trentaine de personnes représentant le Comité Technique (CT) issu du comité de pilotage de travail genre et OMD. Le Comité Technique comprendra essentiellement les agents du Ministère de la Femme du Développement Social et de la Solidarité Nationale ainsi ceux des départements techniques et également les modérateurs du séminaire.

LIEU

Le séminaire aura lieu à **Saly Portudal (MBOUR)**

DATE

Le séminaire va durer une semaine et va avoir lieu du **23 au 27 août 2005**

VI. BUDGET

DESIGNATION	MONTANT
Perdium des participants 75.000 x 30 x 5jours	11.250.000 F
Transports participants (es) 10.000 x 30	300.000 F
Dossiers participants 3.000 x 30	90.000 F
Secrétariat 50.000	50.000 F (forfait)
Prise en charge facilitateurs 60.000 x 30 x 10jours	1.800.000 F
Fournitures de bureau - Papier Padex : 2 rouleaux - Marqueurs : 3 paquets (rouge, bleu, noir) - scotches	25.000 F (forfait)
Photocopie documents 7 rapports OMD x 30 1 document de Termes de Référence x 30	POUR MEMOIRE
TOTAL	13.515.000 F CFA

NB : Ce total provisoire ne tient pas compte du coût de photocopie des documents à photocopier (TDR et documents OMD)

